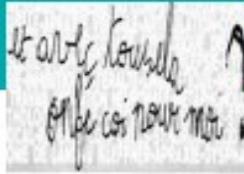


Extrait d'un mémoire du D.U
« Langage, motricité, troubles des apprentissage »

Guide ressources à l'usage des parents et des enseignants



Elaboré par Stéphanie AMALRIC, Elise GRIMAL, Aléxis HULLIEN



Bilans médicaux et para mé

Evaluations sensorielle

Il est impératif de vérifier l'absence de déficit sensoriel chez les enfants présentant un trouble des apprentissages

Le bilan auditif

Le médecin ORL recherche l'absence de déficit auditif avec des tests subjectifs :

- audiométrie comportementale chez le petit
- audiogramme à partir de 4-5 ans

ou avec des tests objectifs :

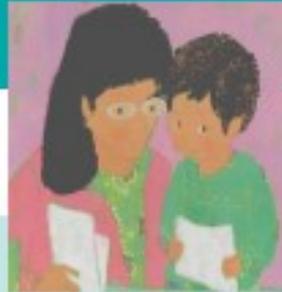
- Oto-émission acoustique ou potentiels évoqués auditifs

Le bilan ophtalmologique

L'ophtalmologue vérifie

- l'acuité visuelle
- l'absence de trouble de la réfraction (myopie, hypermétropie, astigmatisme)





L'orthophoniste

- **Qui est-il ? :**

Un professionnel paramédical de santé.

- Il n'exerce que sur prescription d'un médecin généraliste ou d'un spécialiste
- Il est tenu au secret professionnel.

- **Que fait-il ? :**

Prévenir et dépister les troubles :

- du langage oral
- du langage écrit
- du raisonnement logico-mathématique

- **Où exerce-t-il ? :**

- En libéral : il a son propre cabinet et n'est rattaché à aucune structure médicale
- En salariat : à l'hôpital ou en Centre Médico-Psychologique (CMP) ou en Centre Médico-Pscho-Pédagogique (CMPP), au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Le bilan orthophonique



Le psychomotricien

- **Qui est-il ? :**

Un professionnel paramédical de santé.

- Il n'exerce que sur prescription médicale
- Il est tenu au secret professionnel

- **Que fait-il ? :**

- Il prévient, dépiste et prend en charge les troubles psychomoteurs de l'enfant.

- **Où exerce-t-il ? :**

- En libéral : il a son propre cabinet et n'est rattaché à aucune structure médicale.
- En salariat : à l'hôpital ou en Centre Médico-Psychologique (CMP) ou en Centre Médico-Psychopédagogique (CMPP), au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Le bilan de psychomotricité

L'évaluation se fait à partir de questionnaires remplis par les parents et de tests standardisés, standardisés passés par les enfants.

Ce bilan va rechercher des troubles d'acquisition de la coordination (TAC) et des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH) d'autre part.

Dans le cadre d'une suspicion d'un TAC on étudie :

- Les coordinations motrices :
 - équilibre statique (exemple : station debout immobile, yeux ouverts ou fermés sur une planche)
 - équilibre dynamique (exemple marche, saut sur 1 pied...)
 - dextérité manuelle (visser des écrous...)



Bilans médicaux et para mé

Le psychologue, le neuropsychologue

- *Qui est-il ? :*

Un professionnel paramédical de santé. Ce n'est pas un médecin

Ne travaille pas sur prescription médicale

De par différents courants il existe des psychologues scolaires, neuropsychologues, psychologues cliniciens... Tous tenus au secret professionnel.

- *Que fait-il ? :*

Ecoute, observe, soutient, analyse.

Evalue le fonctionnement intellectuel, neurologique et psycho affectif.

Le neuropsychologue évalue les anomalies du fonctionnement cérébral d'origine neurologique ou développementale : les fonctions attentionnelles, la concentration, la mémoire, le raisonnement... les fonctions exécutives.

- Il soutient l'enfant face à ses propres difficultés qu'il ne comprend pas et de l'encourager.

- Il accompagne les parents en leur expliquant les troubles et les conséquences, les acquisitions scolaires et adaptations à l'environnement.

- Il **aide l'enfant à accepter d'être différent.**

- *Où exerce-t-il ? :*

- A l'hôpital, en Centre Médico-Psychologique (CMP), en Centre Médico-Psychologique Pédagogique (CMPP), en centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

- Dans le cadre du réseau d'aide spécialisé pour les enfants en difficulté (RAE)

- En libéral



Bilans médicaux et para mé

L'orthoptiste

- **Qui est-il ? :**

Un professionnel paramédical de santé
Exerce sur prescription médicale



- **Que fait-il ? :**

Il examine les muscles oculaires, leur fonctionnement et leur équilibre, la vision et la fonction visuelle.

- **Où exerce t-il ? :**

- En libéral
- En salariat

Le bilan orthoptique

- Bilan optomoteur : étudie les mouvements oculaires, poursuite et caractère coordonné de la motricité oculaire.

Etude de la coordination oculo-céphalique et oculo-manuelle.

- Bilan sensoriel : étudie l'acuité visuelle, le champs visuel, la vision et la capacité fusionnelle.

- Bilan fonctionnel : étudie l'analyse perceptive, organisation spatiale



Le diagnostic

Le médecin

Médecin

Le diagnostic d'un trouble DYS est toujours posé grâce au travail d'une équipe pluridisciplinaire.

Déroulement en cas de difficultés scolaires:

- rencontre d'un médecin, pédiatre, généraliste ou pédopsychiatre. Il peut être un médecin scolaire, d'un médecin d'un centre médico-psycho-pédagogique ou exerçant en libéral.
- examen de l'enfant
- prescription en s'appuyant sur les difficultés, les bilans nécessaires au diagnostic et les explorations antérieures déjà effectuées.
- **éliminer une déficience intellectuelle, un trouble psychologique ou un trouble grave.**
- réalisation d'une synthèse afin d'affirmer un diagnostic formel en relation avec les difficultés scolaires.

A partir de ce diagnostic il va proposer, en accord avec les professionnels qui ont fait le bilan, par écrit, des recommandations précises et détaillées afin d'orienter la rééducative et le mode d'intégration scolaire.

Les préconisations seront fonction de l'intensité des troubles, d'éventuels troubles associés avec hiérarchisation des priorités, et du vécu psychologique.

Centre de référence des troubles du langage et des difficultés d'apprentissage de l'enfant

Des centres de consultation multidisciplinaires, attachés à des équipes hospitalières universitaires, ont été mis en place à partir de 2001 dans le cadre du plan d'action interministériel en faveur d'enfant atteints de troubles du langage et de difficultés d'apprentissage.

Il y en a un par région.



Le parcours de soins

L'ergothérapeute

L'ergothérapeute est un professionnel de santé qui possède un diplôme d'état.

Il exerce en tant que salarié d'une institution (centres hospitaliers, centres de soins, IME.....) ou en libéral.

Ses actes ne sont pas remboursés par la sécurité sociale, certaines mutuelles peuvent prendre en charge une partie. Il agit sur prescription médicale.

Le but de l'ergothérapeute est de favoriser le maintien ou l'accession au maximum d'autonomie, dans leur environnement, des individus en situation de handicap.

Il intervient :

- au niveau de la personne en situation de handicap pour rééduquer et/ou restaurer des fonctions déficitaires et maintenir un maximum d'autonomie.
- au niveau de l'environnement afin de le rendre plus accessible et favoriser l'enfant dans ses lieux de vie à savoir son domicile et l'école.

Il évalue dans un premier temps **les déficits** et **les besoins** de l'enfant par des mises en situations pratiques et concrètes.

Il élabore alors une prise en charge à partir de moyens spécifiques :